

Le ministre peut-il confirmer que ces trois points sont mentionnés dans une bonne partie des mémoires qui ont été présentés, surtout ceux qui venaient de membres du syndicat en Colombie-Britannique? Le ministre peut-il nous dire brièvement ce qu'il pense des deux derniers points?

M. Regan: Madame le Président, je pense que le très compétent jeune député de Vancouver-Kingsway veut m'entraîner dans une petite digression. Je lui signale tout d'abord que j'ai en effet reçu certaines instances d'habitants de la Colombie-Britannique qui trouvent regrettable que les questions ouvrières reliées à B.C. Tel relèvent du gouvernement fédéral, en l'occurrence du Conseil canadien des relations du travail, plutôt que du conseil de la Colombie-Britannique. Je reconnais que l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique avait fait adopter des lois ouvrières très progressistes.

M. Kilgour: Allez vous serrer la main.

M. Regan: Si cela peut vous faire plaisir.

M. Kilgour: Vous pourriez aussi bien aller l'embrasser.

M. Regan: Mais ces questions sont bien en fait du ressort du gouvernement fédéral, et nous avons nous aussi de très bonnes lois sur le travail. Nous avons un excellent Conseil des relations du travail. Nous avons un bureau régional à Vancouver doté d'un personnel très compétent. Je pense que ce personnel s'occupe très efficacement des problèmes ouvriers qui mettent en cause les divers syndicats de la région qui relèvent du gouvernement fédéral.

C'est vrai que nous avons aussi reçu des instances à propos du fait que la compagnie appartient à des actionnaires étrangers, mais j'ai déjà parlé de cette question. Je ne pense pas avoir reçu d'instances à propos de l'étatisation possible de la société. Au Canada, il y a toujours eu des services publics étatisés et d'autres qui appartiennent au secteur privé. Tant que les services sont bien réglementés, je ne pense pas que cela pose des problèmes.

● (1540)

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Encore une fois, le ministre penche nettement pour les gens de la gauche. Il dit que c'est une affaire d'opinion pour ce qui est de savoir si les lois du travail de la Colombie-Britannique sont excellentes, avant-gardistes et progressistes. Le fait est que la Colombie-Britannique a beaucoup plus de problèmes de relations de travail que toute autre province du pays. C'est à se demander si les lois du travail de la province de la Colombie-Britannique n'y sont pas pour quelque chose.

Mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), a prévenu le ministre que, avant de prendre parti dans ce conflit, il devrait s'assurer qu'il ne s'enlise pas encore plus qu'il ne l'a fait hier et encore aujourd'hui. Je suis certes confiant, comme tout le monde, que M. Kelly présentera un rapport et des recommandations que les deux parties examineront sérieusement.

Le conflit à la B.C. Telephone

Nous espérons que M. Kelly se penchera sur d'autres aspects de ce conflit ayant trait à des changements techniques, qui vont créer de graves problèmes pour la main-d'œuvre canadienne. Nous, de ce côté-ci, favorisons ces améliorations en même temps que nous acceptons une part de responsabilité pour ceux qui sont directement touchés. Nous espérons que M. Kelly verra les choses de la même façon.

Avec qui le ministre s'est-il entretenu lorsqu'il est allé en Colombie-Britannique? A-t-il vu quelqu'un de la compagnie de téléphone? A-t-il examiné la structure réglementaire? A-t-il examiné les obligations auxquelles doit faire face la compagnie? En tant que représentant d'une vaste circonscription du Nord, je sais de quoi je parle lorsque je dis que la compagnie a fait un travail exemplaire en offrant les services téléphoniques dans les endroits les plus reculés de la province. Cela constitue une pression incroyable sur les ressources d'une telle compagnie. Le ministre a-t-il parlé avec des représentantes de la compagnie? Je suis en mesure de juger les deux parties. Je conviens que les deux ont fait preuve d'obstination. Pourquoi le ministre revient-il à la Chambre, après avoir fait un voyage de deux jours en Colombie-Britannique, avoir tout appris au sujet de ce conflit et avoir nommé un médiateur, alors qu'il s'est manifestement déjà fait une opinion?

M. Regan: Madame le Président, je sais que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) ne voudrait pas dire quoi que ce soit qui puisse être interprété comme une critique de la façon dont je me suis acquitté de mes fonctions et de mon jugement quant au moment opportun pour l'intervention d'un médiateur. C'est là une lourde responsabilité qui m'incombe.

Je crois que si, après avoir réfléchi à ce que je viens de dire, le député rentre dans sa circonscription et parle à certains hommes d'affaires de Prince George...

M. Oberle: Je le fais constamment.

M. Regan: ... il s'apercevra qu'ils éprouvent le même genre de préoccupation dont j'ai fait état à la Chambre. Je ne pense pas que nous devrions nous cacher certaines vérités. Si un tel sentiment existe et s'il constitue l'une des données du problème, il faut le dire. Je reconnais cependant la sincérité du député et le fait qu'il est tout aussi désireux que quiconque que l'on en arrive à un règlement équitable.

Je crois que l'attitude que j'adopte en exposant quels problèmes peuvent se poser de part et d'autre et en nommant un médiateur de cette trempe permettra d'augmenter les chances de progrès en vue d'un règlement. Le député doit savoir par exemple qu'en nous servant de notre bon sens quant au moment opportun et à la façon d'intervenir, mes collaborateurs et moi-même avons réussi à éviter au dernier moment une grève des agents de bord d'Air Canada qui aurait grandement perturbé les projets de vacances de Noël des Canadiens. Nous avons obtenu au cours de la dernière année des résultats assez remarquables. J'espère que le député continuera de se fier à notre façon de procéder pour essayer de régler ce grave conflit.